

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 24 février 2022, à 8 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 815, rue Bel-Air, salle 02-101, le jeudi 24 février 2022, à 8 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 février 2022, à 8 h

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de commentaires des élus

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et commentaires du public

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1227279002

Adopter le Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon (dossier 1227279002)

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Sylvie PARENT
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 22 février 2022



Dossier # : 1227279002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon

D'adopter un Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2022-02-07 15:05

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227279002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis plus de 15 ans, Pro-Vert Sud-Ouest (PVSO) exploite un site de jardinage (jardin des Orioles) au parc Angrignon. Un permis d'occupation, assorti de conditions d'utilisation, était émis par le Service des grands parcs à PVSO. Depuis 2020, cette responsabilité a été transférée aux arrondissements. Au printemps 2020, PVSO demande l'augmentation de la superficie exploitée pour un nouveau projet d'agriculture maraîchère, passant d'environ 2 000 m² à 3 104 m². Cette demande a été approuvée par l'arrondissement et le Service des grands parcs. Ainsi, en 2020 et 2021, l'arrondissement du Sud-Ouest a émis des permis d'occupation du jardin des Orioles pour 3 104 m².

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

9 août 2021 - Résolution: CA21 220234 : Accorder une dérogation mineure afin d'autoriser un revêtement en polyéthylène double pour un projet pilote de serre urbaine dans le jardin des Orioles, situé dans le parc Angrignon, au 3400, boulevard des Trinitaires.

DESCRIPTION

À la fin de l'année 2020, PVSO a entamé des discussions avec l'arrondissement pour installer une serre amovible sur une partie du terrain occupé. Le Service des grands parcs (division - aménagement du réseau des grands parcs et division - gestion des parcs nature et biodiversité) a donné son approbation avec conditions pour un projet « pilote ». L'arrondissement du Sud-Ouest est favorable au projet. Une dérogation mineure a été accordée par le conseil d'arrondissement pour autoriser le parement de la serre. Un règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon est requis afin de prévoir les modalités et conditions cette occupation.

Le règlement prévoit notamment que PVSO est autorisé à occuper gratuitement le domaine public aux fins précisées, que le permis relatif à l'occupation permanente du domaine public est délivré gratuitement et qu'aucuns frais d'étude relatifs à ce permis ne sera exigé.

JUSTIFICATION

L'ajout d'une serre amovible sur le terrain occupé permettra d'augmenter la production ainsi que les possibilités de formation auprès des jeunes mais aussi de fournir des légumes et fruits frais aux familles vulnérables de quatre quartiers (Cultivez nos SALSAs - Systèmes alimentaires locaux, solidaires et autonomes - du Grand Sud-Ouest).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce projet est aligné aux composantes de Montréal 2030 et est cohérent avec ses quatre orientations et plusieurs de ses priorités:

- Accélérer la transition écologique
Action 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
Action 4 - Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité
- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion
Action 6 - Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire
- Amplifier la démocratie et la participation
- Stimuler l'innovation et la créativité
Action 14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

L'être humain au cœur de nos actions

Action 18 - Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Des quartiers vivants

Action 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Le projet s'inscrit également dans la vision du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal. Il favorise l'économie circulaire et participe, plus particulièrement, à la réalisation de quatre actions de ce plan :

- Action 1 - Mobiliser la communauté montréalaise pour mener la transition écologique dans tous les quartiers;
- Action 9 - Appuyer l'émergence locale de pôles de résilience climatique;
- Action 17 - Bonifier les outils de planification et de réglementation en urbanisme afin de favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine et adaptés aux changements climatiques;
- Action 22 - Développer l'agriculture urbaine.

Finalement, ce projet s'inscrit en cohérence avec le Plan d'action local en transition écologique du Sud-Ouest et son axe 2 – Se nourrir – Développer un système alimentaire durable et résilient :

- 2.1. Alimentation locale et durable : Créer une stratégie globale pour un système alimentaire durable dans le Sud-Ouest
- 2.2. Ville nourricière : Bonifier et soutenir les jardins communautaires et collectifs du Sud-Ouest

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA de février : avis de motion et dépôt du projet de règlement

CA de mars : adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-07

Sylvie PARENT
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit GLORIEUX
Directeur - serv. adm. en arrondissement